

**Madame Agnès BUZYN**  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14, Avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
Réf. 2019/12/218 DB/NC

Paris, le 12 décembre 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

**OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit**

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

En effet les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
  - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
  - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
  - ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
  - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
  - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
  - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
  - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
  - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
  - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
  - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier BIRIG**  
**Secrétaire Général**



**Monsieur Christophe CASTANER**  
Ministre de l'Intérieur  
1, Place BEAUVAU  
75800 PARIS CEDEX 08

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**Branche « Services Publics »**

Réf. 2019/12/219 DR/NC

Paris, le 12 décembre 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

**OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

➤ **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**

- ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
- ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
- ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
- ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
- ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
- ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
- ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
- ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
- ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
  - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



**Dominique REGNIER**

**Monsieur Olivier DUSSOPT**  
**Secrétaire d'Etat auprès de**  
**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
Réf. 2019/12/221 DB/NC

Paris, le 12 décembre 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

**OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière **de reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :


- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
  - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
  - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
  - ✚ Maintien de la CNRA et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
  - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
  - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
  - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
  - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
  - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
  - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
  - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier BIRIG**  
**Secrétaire Général**



**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
Réf. 2019/12/220 DB/NC

Paris, le 12 décembre 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

**OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
  - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
  - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
  - ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
  - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
  - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
  - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
  - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
  - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
  - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
  - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 20 décembre 2019 à 08h00 jusqu'au lundi 13 janvier 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier BIRIG**  
**Secrétaire Général**

